

Nombre de membres
En exercice 15
Présents 12
Votants 12

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX
LE 18 MAI À 20 HEURES 00

Date de la convocation du conseil municipal : 13 mai 2026

Présents : Jean-François RASCLE – Ghislaine GARNIER – Vincent GRANJON – Laila GAUTHIER – Marc JANDROS – Véronique MOUNIER – Bruno SAUVIAC – Marie-Josée GUBIEN – Richard TISSEUR – ~~Lucie TEPPE DUPELOT~~ – Philippe BOULOUMIÉ – Valérie TROUILLOUX – ~~Vincent CLAPEYRON~~ – ~~Azzurra CITTONE ESTIENNE~~ – Régis SANIAL.

Excusés : Azzurra CITTONE ESTIENNE - Lucie TEPPE DUPELOT - Vincent CLAPEYRON

Secrétaire de séance : Véronique MOUNIER

2026.028 – COMMISSION BÂTIMENTS ANCIENS

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT). Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article). Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Par délibération en date du 20 mars 2026, le Conseil Municipal s'est prononcé sur la création de différentes commissions et sur leur composition.

Il convient de créer aussi la commission Bâtiments anciens / travaux, et de décider de sa composition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 12 pour :

- Créé la commission municipale énoncée ci-dessus ;
- Décide de sa composition et précise que le Maire, les Adjointes et les Conseillers Municipaux délégués en sont membres de fait ;
- Les membres de la commission sont : Jean-François RASCLE, Président - Marc JANDROS, Vice-Président – Ghislaine GARNIER - Laila GAUTHIER – Vincent GRANJON – Philippe BOULOUMIÉ – Richard TISSEUR – Lucie TEPPE DUPELOT – Marie-Josée GUBIEN

La Secrétaire de séance,
Véronique MOUNIER,

Le Maire,
Jean-François RASCLE,

